

DELIBERATION DU CONSEIL

N°2019-07/35C

Objet : DECISION MODIFICATIVE N°1/2019.

L'an deux mille dix-neuf, le 10 juillet, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, salle Escaro à Saint Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37	Vote :	Pour :	27
En exercice :	35		Contre :	-
Présents :	24		Abstention :	-

Présents : Marcel AMOUROUX, Thérèse BADOSA, Frédéric BERLIAT, Jeannine BLANC-MARY, Josette BOTELLA, Francine CABALLE, Jean CONTE, Thierry DEL POSO, Marie-Renée ESCARO, Jacques FIGUERAS, Pascale GUICHARD, Jocelyne HUGUEN-RIGAILL, Thierry LOPEZ, Jean-André MAGDALOU, Thérèse NEGRE, Nathalie PINEAU, Pierre ROGE, Jean ROMEO, Marie-Pierre SADOURNY-GOMEZ, Louis SALA, Thierry SOLDÀ, Jean-Jacques THIBAUT, Jean-Louis TORRES, Sylvie TORRES.

Absents excusés ayant donné procuration : Claudette DELORY donne procuration à Josette BOTELLA
Adel M'ZOURI donne procuration à Pierre ROGE
Michel PALAU donne procuration à Thierry DEL POSO

Absents excusés : Georges BRETONES, Stéphane CALVO, Marie-Claude DUCASSY-PADROS, Marie-Reine GILLES-BOSCHER, Nolenn GUIGUEN, Claudette GUIRAUD, Catherine JOURDA, Thierry SIRVENTE.

Secrétaire de séance : Nathalie PINEAU

Date de convocation : 03 juillet 2019

Le Président expose à l'Assemblée,

Après le vote des budgets primitifs 2019 et à la suite du pacte financier validé par le Bureau, il convient de voter une décision modificative.

Le projet de décision modificative n°1/2019 est présenté et discuté

EN CONSEQUENCE LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

- ↳ **ADOpte** la décision modificative n°1/2019 telles que présentée ;
- ↳ **DIT QUE** la décision modificative sera jointe à la présente délibération ;
- ↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document utile au règlement de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20190710-2019-07-35C-DE
Date de télétransmission : 22/07/2019
Date de réception préfecture : 22/07/2019